



## Sommaire

ASC : reprise des prestations, voyage au Japon, audit des comptes.....	1
Sécurisation des salles Techniques.....	2
Bilan financier 2018 .....	2

## ASC : reprise des prestations, voyage au Japon, audit des comptes...

### Une nouvelle Trésorière pour vos Prestations : la CFE-CGC reprend le flambeau

Nous avons rendu un hommage appuyé à notre collègue Franck Lepage, Trésorier du CE, fauché brutalement alors qu'il venait d'avoir 56 ans ! Afin de vous permettre de bénéficier rapidement de l'ensemble de vos prestations, Catherine Lamarche s'est proposée pour le poste, et **sa candidature a été acceptée à l'unanimité**.

- ◆ reprise progressive du traitement :  
Le cadencement des prestations étant interrompu depuis la disparition de notre collègue, dès que les banques auront entériné la prise de fonction de Catherine Lamarche, nous pourrons reprendre le traitement de vos commandes de chèques vacances et déclencher les virements correspondant au remboursement de vos prestations sport, culture, vacances et garde d'enfant.

### Voyage au Japon : nippon ni décision

Le choix du prestataire pour réaliser le voyage au Japon fait débat au sein de la Commission ASC depuis de nombreux mois. Alors que le prestataire Syltours a été choisi par vos élus en Octobre 2018 pour un budget de l'ordre de 44K€, la Présidente des ASC et certains membres ont continué de vouloir imposer, pour des raisons inexplicables, un autre prestataire, plus cher d'environ 3 000 euros. Devant l'insistance des autres membres à comprendre les raisons de ce choix, la CFDT a « forcé » un vote pour ce nouveau prestataire au cours du CE du 24 Janvier dernier.

- ◆ Pour autant, rien ne semble bouger pour l'organisation de ce voyage. Devant l'inaction de la Présidente de la commission des ASC, votre secrétaire a dû procéder au virement de l'acompte correspondant auprès de la nouvelle agence imposée, laquelle propose un voyage dont le contenu n'a jamais été présenté aux élus !

### Audit des comptes 2014 et 2015 : Préjudice or not préjudice ?

Les comptes de 2015 n'ayant pas été approuvés par vos élus en 2016, le Comité d'Entreprise a fini par décider en 2017 de procéder à un audit des comptes des exercices 2014 et 2015. Après plus d'un an de recueil de pièces et explications de la part de l'ancienne mandature, l'expert-comptable du CE a rendu un rapport en Octobre 2018 que vous [retrouvez sur votre site web](#). Des explications complémentaires ont été demandées à l'ancienne équipe par vos élus, explications qui ont fait l'objet

d'un échange contradictoire avec l'expert du CE en date du 24 Janvier dernier. Cet échange s'est appuyé sur un document remis aux élus en séance par la CGT à la dernière minute, sans qu'il ait été annexé à la convocation ni présenté à quiconque en amont.

- ◆ En dépit de ces « élément complémentaires », l'expert persiste dans son [constat d'un certain nombre d'irrégularités](#).  
Il s'agit maintenant de trouver le moyen de réparer le préjudice :
  - 5 500 € de chèques vacances et 700 € de chèques mariage « perdus »,
  - abus de bien social à hauteur de 2 133 € sous la forme de coffrets cadeaux élus de fin d'année,
  - 46 236 € de créances irrécouvrables par le CE, c'est-à-dire de l'argent que vous ne toucherez jamais, bien qu'il soit présent dans les comptes,
  - financement de l'exercice 2015 avec le budget de 2016 à hauteur de 21 958 € de CESUs,
  - mauvaise imputation conduisant à réduire le montant du budget ASC de 12 172 €,
  - 2 300 € financés à tort par le CE à la place de la Direction,
  - Près de 20 000 € de coût de travaux d'audit rendus obligatoires par de telles erreurs de gestion.

► Retrouvez le [rapport d'audit des comptes 2014 et 2015](#)

### Analyse de la CFE-CGC

**Concernant le voyage au Japon**, nous ne comprenons pas pourquoi ce voyage est bloqué depuis Octobre 2018. Bien que présenté aux élus et approuvé par leurs soins, il n'a fait l'objet d'aucune démarche de la part de la Présidente des ASC, alors qu'elle a mandat pour engager les opérations conformément aux prérogatives que lui confère le Règlement Intérieur du CE.

Pourquoi, encore, le choix d'un nouveau prestataire, par ailleurs plus cher, imposé sans qu'aucune justification n'ait été apportée aux membres de la Commission ASC, conduisant au départ prématuré de deux d'entre eux.

Pourquoi, enfin, la Présidente des ASC vient-elle seulement de signer le contrat correspondant, arguant jusqu'à présent du fait que cette responsabilité incombait au seul secrétaire, au mépris des dispositions du règlement intérieur.

Que craignait-elle donc ?

**Concernant l'audit des comptes**, les membres de l'ancienne mandature cherchent actuellement des réponses auprès de l'ancien expert-comptable du CE.

De leur point de vue, il n'existe aucun préjudice pour le CE, autre que de la « mauvaise imputation ». Pourtant, où sont passées les sommes réellement dépensées ayant servi à l'acquisition de chèques vacances ou de chèques mariage ? Qu'en est-il du financement des coffrets cadeaux élus que tous les membres

recevaient en fin d'année? Que dire de l'argent « virtuel », bien présent dans les comptes mais que le CE ne touchera jamais ? La CFE-CGC demande à ce que ces dommages soient réparés au bénéfice de tous les salariés. **Sans réparation, elle se verra contrainte de déférer le dossier au Procureur de la République.**

## Sécurisation des salles Techniques

- ✓ information sur la mise en place de vidéosurveillance sur Archives et Sainte-Assise

### Vers la certification de nos infrastructures

Il s'agit d'un point étape dans le projet d'accroître la sécurité des biens sur les sites techniques tout comme la Qualité de Service et l'Expérience Clients.

- ♦ L'objectif poursuivi est l'obtention des certifications WTA, ISO 9001 et 27001, un plus face à une concurrence féroce.
- ♦ Le projet s'inscrit également dans un contexte d'audit assurantiel réalisé en 2018. L'objectif est de mettre en œuvre un système d'enregistrement des mouvements devant les portes d'accès des différentes salles techniques, afin de :
  - visualiser les entrées/sorties des locaux techniques exclusivement au niveau des portes et seulement depuis l'intérieur, et visualiser les couloirs d'accès menant aux locaux techniques,
  - assurer une traçabilité totale de toutes les entrées / sorties, dans les locaux sous la responsabilité de Globecast,

- renforcer l'analyse post mortem de certains incidents le cas échéant.

Seules quelques personnes dûment habilitées pourront avoir accès aux images, qui jouiront d'une profondeur de 30 jours. Le CHSCT devrait coconstruire le projet d'implantation avec la Direction afin de s'assurer du respect des dispositions d'ordre public et notamment du RGPD.

### Analyse de la CFE-CGC

Nous demeurons vigilants sur le respect des droits des salariés. En particulier, nous avons insisté pour que Le stockage des images soit chiffré, sécurisé et internalisé au sein de Globecast France SAS.

Nous avons demandé à ce que seule la justice ou la police judiciaire soient habilitées à demander la communication des images. Toute demande de communication des images par le Pôle Enquête et prévention des Fraudes du groupe Orange devra faire l'objet d'un échange contradictoire avec le Directeur de la Sécurité et le Directeur Général de Globecast France SAS.

- ▶ Retrouvez [l'avis du Comité d'Entreprise](#)

## Bilan financier 2018

- ✓ information

### Chiffre d'Affaire et Free Cash-Flow sont-ils des vases communicants ?

Baisse de 9,1% du CA de Globecast France entre 2017 et 2018). Seules CAAD, le Media Management et quelques dossiers semblent tirer leur épingle du jeu.

- ♦ Les économies de CAPEX subséquentes et les efforts importants consentis sur tous les coûts ont permis de dégager un Free Cash-Flow de 7 M€, le plus important de l'histoire de Globecast de l'aveu même de sa Directrice Financière.
- ♦ Vos élus CFE-CGC ont demandé à connaître la ventilation des CAPEX entre investissements clients et investissements d'infrastructures, afin de s'assurer que les investissements ne constituent pas la variable d'ajustement pour tenir les objectifs de Free Cash-Flow.

### Analyse de la CFE-CGC

En dépit de l'effondrement du Chiffre d'Affaires, la Direction continue de se féliciter de la génération de Free Cash-Flow et surtout d'Operating Cash-Flow, à hauteur de 1 M€, KPI qui semblent représenter les seules perspectives pour Globecast France et l'unique horizon de nos dirigeants. Que ce soit par la réduction des coûts (le déménagement du Boston vers Central Park devrait permettre d'économiser à terme 1 million d'euros de loyer) ou la rétention des CAPEX, on essore les actifs et le presse agrume groupe tourne à fond.

Après deux réductions successives du capital social de l'Entreprise par intégration des pertes, la marge de manœuvre semble maintenant restreinte devant les pertes abyssales annoncées pour l'exercice 2019... Cela signifie que d'ici 2021, Orange SA n'aura d'autre choix possible que de recapitaliser l'Entreprise ou de la dissoudre.

Vos élus CFE-CGC resteront attentifs et vous tiendront informés des développements en matière financière.

**Pour retrouver tous les documents présentés en séance accédez à Alfresco\***

\*l'accès à la base Alfresco est réservé à nos adhérents

**Philippe Petit,**  
Secrétaire  
du CE



**Catherine Lamarche,**  
Trésorière  
du CE

**Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement :**  
<https://www.cfecgc-orange.org/globecast/>